



# MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 11 mars 2025

2025-03-02

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi onze mars à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Présidence :** Cédric Milani, Maire  
**Présents :** Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints  
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani,  
Conseillers,  
**Absent excusé et représenté :** Maryline Rivollet (Représentée par Fabien Gallice) Léa Mollier  
(Représentée par Estelle Milani)  
**Absents non excusés et non représentés :**  
**Secrétaire de séance** Karine Mollier

Date de la convocation : 04/03/2025  
Nombre de conseillers en exercice : 9  
Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire  
après publication le :  
et dépôt en préfecture le :

- Objet :** Délibération Affectation de résultat 2024

Le conseil municipal a élu Mr ROCHET Marc comme président de séance pour présenter le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur MILANI Cédric, maire.

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget principal de Saint-Albin de Vaulserre.

Après avoir constaté les résultats du budget principal, s'établissant comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024 (A)	59 866,05 €
Report de l'exercice 2023 (B)	262 622,26 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 (A+B)</b>	<b>322 488,31 €</b>

Section d'Investissement :

Solde d'exécution <b>001</b> (avec les résultats reportés) (C)	<b>- 250 845,74 €</b>
--	-----------------------

Restes à réaliser :

Dépenses :	Recettes :	Soldes des restes à réaliser (D) :
11 030,88 €	0,00 €	<b>- 11 030,88 €</b>

Besoin de financement de la section d'investissement :

Besoin de financement (E=C+D)	<b>261 876,62 €</b>
-------------------------------	---------------------

Décide d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

Affectation en section d'investissement et porté sur la ligne budgétaire <b>1068</b> « excédent de fonctionnement capitalisé »	<b>261 876,62 €</b>
Affectation en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire <b>002</b> « excédent de fonctionnement reporté »	<b>60 611,69 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents  
**Approuve** le compte administratif pour l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

Secrétaire de Séance  
Karine MOLLIER



A St Albin de Vaulserre,  
Le 11 MARS 2025.

Le Maire,  
Cédric MILANI

